

Le français au Niger : pratiques déclarées et représentations

Pascal SINGY

Université de Lausanne

1. Liminaire

Deux raisons au moins militent en faveur de la présence dans ce volume d'un chapitre consacré au français. La première, évidente, tient dans le fait que même s'il fait encore clairement figure de « visitor language » – pour reprendre l'éclairante expression d'Efurosibina ADEGBIJA (1994 : 66), le français constitue aujourd'hui l'unique langue officielle de la République du Niger. Dans ces conditions, on comprendrait mal qu'une étude sociolinguistique conduite à large échelle sur le sol nigérien ne s'arrête pas sur certaines des conséquences attitudinales qu'entraîne un tel état de fait.

La seconde raison tient au rapport particulier que le français entretient avec certaines des langues locales, rapport dont les effets de véhicularisation – caractéristique majeure du paysage linguistique africain (NICOLAÏ, 2001 : 399) – qui lui sont associés ont toutes chances de peser sur le devenir des Nigériens. Ainsi, l'observation montre qu'en divers points de l'espace nigérien (c'est le cas notamment dans les agglomérations de Niamey, de Maradi et de Tillabéri), le hausa et/ou le songhay-zarma permettent la communication entre des locuteurs qui ne l'ont pas tous pour langue première (CALVET, 1996 : 452). De ce point de vue, assurant une fonction véhiculaire dans certaines circonstances, ils s'opposent ici aux autres idiomes en présence qui, eux, se limitent¹ à permettre la communication intra-ethnique. Attendu la véhicularité que confère – *de jure* serait-on tenté de dire – au français son statut de langue de l'Etat, on peut donc poser l'existence dans certaines régions du Niger d'une diglossie véhiculaire (CALVET, 1996). Comprise dans sa conception élargie puisqu'elle ne suppose ni une parenté génétique entre les idiomes impliqués ni un bilinguisme individuel généralisé (FISHMAN, 1971 ; LÜDI, 1997), cette diglossie rend compte d'une complémentarité fonctionnelle des usages (FERGUSON, 1959), certes, variable au gré des régions où elle est attestée, mais toujours empreinte d'une certaine asymétrie comprise en termes de domaines formels réservés. Ainsi, moyen de communication

1 A cet égard, signalons la contribution dans ce volume de Salamatou SOW qui indique que le fulfulde est lui aussi véhiculaire dans la région de Téra.

dans les sphères de l'enseignement public¹ tout comme – de manière plus ou moins systématique selon les cas – dans celles de l'administration et des médias et fort d'une exclusivité pour tout ce qui touche aux documents officiels, le français apparaît-il comme la variété « haute » de cette diglossie, le hausa et le songhay-zarma fonctionnant dès lors comme variétés « basses ».

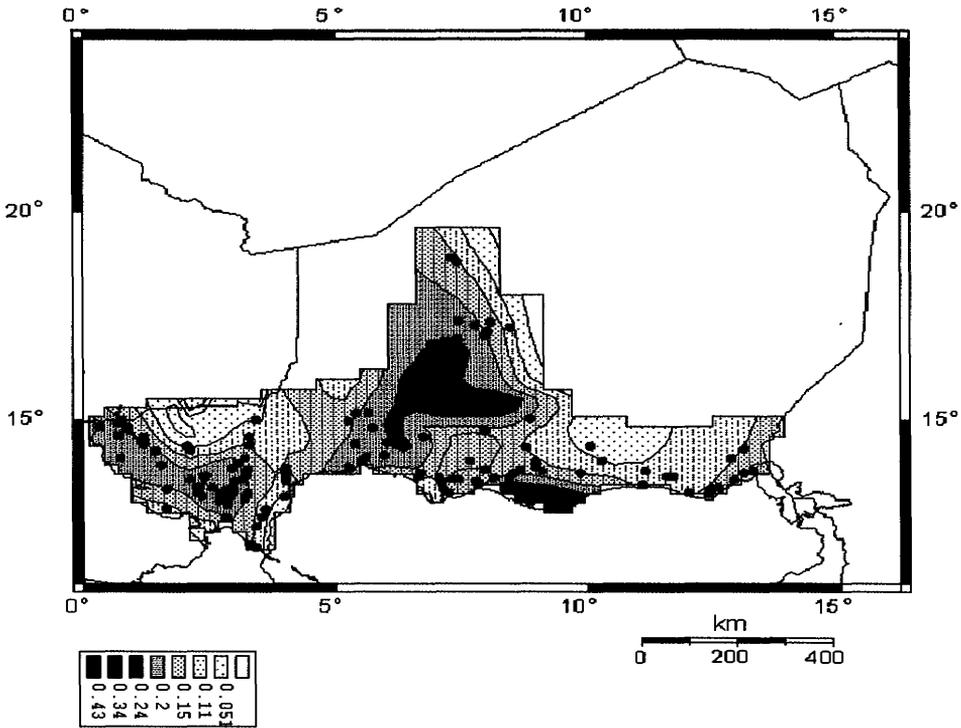
Pour l'heure restreinte essentiellement à la capitale et à certains centres urbains, cette situation de diglossie véhiculaire n'est sûrement pas vouée à une stabilité inéluctable. A l'instar de ce que l'on a pu relever sur d'autres terrains d'enquête (ex. Catalogne), elle est susceptible d'évoluer, par exemple en permettant à l'une ou/et à l'autre des variétés « basses », une fois la question de leur contrepartie graphique définitivement réglée, de devenir, à terme, un parfait concurrent de la variété « haute » (CALVET, 1996). Parce qu'ils portent au jour certaines dimensions de l'imaginaire linguistique (HOUDEBINE, 1998) des Nigériens à propos des liens entre l'idiome officiel et les langues locales et parce que l'on sait que le contenu de certaines des attitudes et représentations linguistiques développées par des locuteurs installés dans une situation sociolinguistique donnée est à même de livrer des indications sur la nature de cette situation (entre autres MOREAU, 1992 ; SINGY, 1996), les résultats présentés dans ces pages contribuent à une évaluation actuelle de la situation de cette diglossie véhiculaire, tout en permettant la formulation de quelques hypothèses prédictives en relation avec cette situation.

2. Le français au Niger : langue officielle mais langue étrangère

Si l'essentiel des données de l'étude touche, s'agissant du français, au domaine des représentations, un certain nombre d'entre elles concernent toutefois son usage. C'est ainsi qu'exprimées en termes déclaratifs, les réponses aux diverses questions centrées sur la pratique du français montrent que celui-ci, bien que langue de l'Etat, demeure exclusivement langue seconde (CUQ, 1991) au Niger, constat conforme à ce que l'on observe dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest au profil comparable tels le Mali ou le Burkina Faso (CANUT & DUMESTRE, 1996). A cet égard, aucun des plus de 4500 Nigériens interrogés dans le cadre de l'étude ne reconnaît le français comme langue première. Apparaissant *de facto* à portée véhiculaire limitée, celui-ci est désigné par à peine plus de 31% des membres de l'échantillon comme une langue seconde à leur actif. En outre, le degré de francisation de l'espace habité nigérien n'apparaît pas uniforme, la pratique du français

¹ On vise ici l'enseignement qualifié de « formel » par la loi de 1998 portant orientation du système éducatif nigérien, de « traditionnel » ou de « moderne » par les auteurs du présent ouvrage. C'est-à-dire le système d'enseignement occidental légué par la colonisation française.

étant davantage observée en zone urbaine qu'en milieu rural. Comme l'indique la carte ci-dessous¹ la majorité des francophones nigériens réside dans les agglomérations de Niamey, Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa, d'où proviennent plus de 50% de nos informateurs.



La prise en compte des variables sexuelle et générationnelle reflète clairement l'effet de la scolarisation sur la pratique de l'idiome officiel. Ainsi, tout d'abord, on note que les hommes, au total davantage scolarisés que les femmes, déclarent plus massivement (34.1%) une maîtrise du français que ces dernières (24.1%). Pour sa part, le graphique donné ci-dessous révèle que les répondants appartenant aux classes d'âge inférieures, statistiquement mieux scolarisés que leurs aînés, inclinent en plus grand nombre à déclarer le français comme langue seconde que ceux appartenant aux générations plus âgées. En effet, près de 40% des enquêtés âgés de moins de 30 ans répondent dans ce sens contre seulement 15 à 18% environ de ceux âgés de plus de 40 ans.

¹ Carte des fractions de personnes parlant le français par point d'enquête. Le tracé des courbes utilise une méthode d'interpolation fondée sur les voisinages. Cf. THIOULOUSE, Jean, CHESSEL, Daniel, CHAMPELY, Stéphane, « Multivariate analysis of spatial patterns : a unified approach to local and global structures », *Environmental and ecological statistics*, 2, 1995, p. 1 - 14.

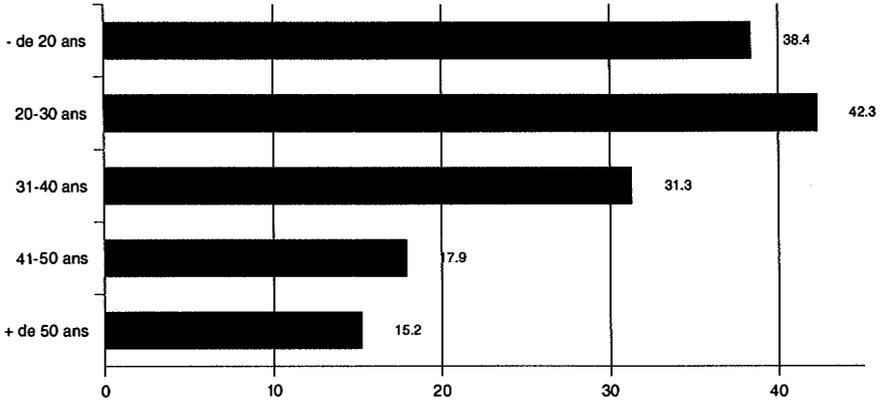


Figure 1 : Pratique déclarée du français en fonction de l'âge (N=3543)

Enfin, la pratique déclarée du français langue seconde rend compte d'une nette opposition entre les populations nigériennes à tradition nomade et celles à tradition sédentaire. C'est ainsi qu'un fulfuldephone sur dix et deux tamajaquophones sur dix seulement affirment avoir le français pour langue seconde contre environ 45% des hausaphones et des kanuriphones, les songhay-zarmaphones obtenant un score qui atteint presque 55%. Pareil constat peut être illustré au travers du graphique suivant :

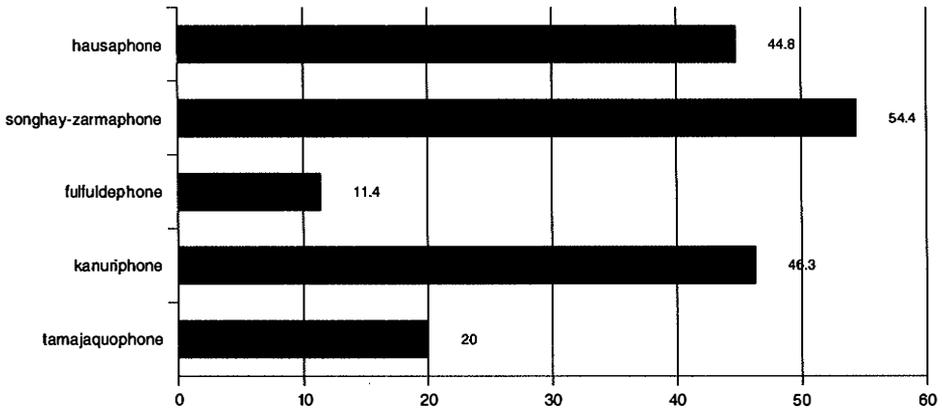


Figure 2 : Pratique déclarée du français selon la langue première (N=3543)

3. L'image du français au Niger

Plusieurs indicateurs ont été construits pour pouvoir saisir la relation qu'entretiennent les Nigériens avec leur idiome officiel. L'un d'entre eux était de nature clairement projective et constituait une adaptation de la célèbre question dite de la pilule (MOREAU, 1990). C'est précisément

avec la présentation de la distribution des réponses à cette question que l'on voudrait ouvrir cette section consacrée à l'image du français au Niger.

3.1. La question dite de la pilule

Fondé sur trois questions successives, cet indicateur projectif installait les enquêtés dans la situation suivante : « *Un jour, vous vous réveillez sans plus savoir aucune langue. Mais j'ai une pilule qui peut vous guérir. Seulement le médicament ne permet de retrouver qu'une langue. Laquelle choisiriez-vous de retrouver ? et pourquoi ?* » Une fois la réponse à cette question obtenue et consignée, les enquêtés étaient soumis à la même question pour une deuxième pilule, puis pour une troisième pilule.

Si l'on se contente d'observer les réponses portées sur le français (cf. figure 3), force est de constater que celui-ci ne rencontre guère la faveur des membres du collectif. Ainsi, moins de 5% d'entre eux le désignent, au moment de la prise de la première pilule, comme la langue qu'ils voudraient recouvrer si le choix leur en était donné. En vérité, les répondants privilégient généralement leur langue première en invoquant des raisons de nature identitaire ou patrimoniale.

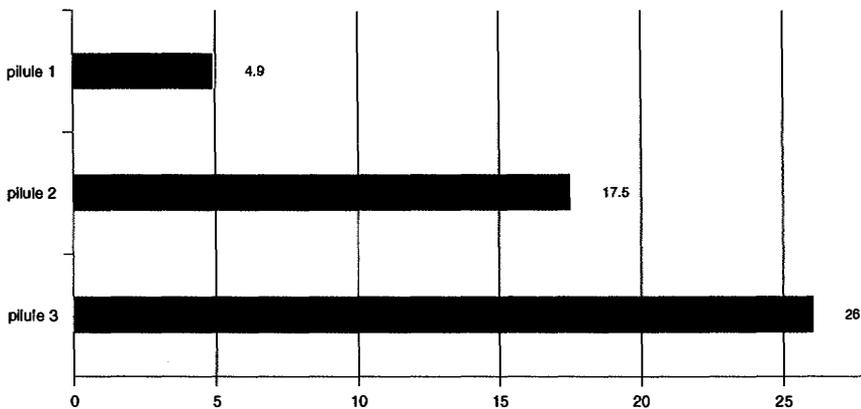


Figure 3 : La question dite de la pilule (N=4549 pilule 1 ; 4328 pilule 2 ; 3881 pilule 3)

Le nombre d'enquêtés se portant sur le français lors du choix de la deuxième pilule miracle n'atteint pas un score très important. En effet, il ne dépasse pas 17%. Seule la prise de la troisième pilule conduit à un résultat notable, lequel rassemble un peu plus du quart de l'échantillon. L'examen des propos justifiant le choix du français révèle une absence totale d'arguments identitaires, soulignant, par exemple, l'officialité du français au Niger. Le contenu des réponses renvoie en fait essentiellement à deux réalités distinctes. La première fait référence

au rôle de langue internationale dévolu au français, rôle permettant une communication à large échelle. Majoritairement exprimée, la seconde de ces réalités se résume dans la conviction que le français représente un instrument incontournable pour toute promotion sociale.

La distribution des réponses à cette question dite de la pilule en fonction de nos variables sociologiques ne permet pas d'établir des constats différenciés, à deux exceptions près. Ainsi tout d'abord, un examen des résultats fondés sur la prise en compte de la langue première des répondants, révèle, entre autres choses, une certaine disparité entre locuteurs hausaphones et songhay-zarmaphones. Comme le montre le tableau suivant, le français a, au total, davantage la faveur des premiers que des seconds, pour qui l'idiome officiel nigérien est surtout retenu au moment du choix de la 3^e pilule. Les résultats opposent également les locuteurs des langues véhiculaires (hausa, songhay-zarma) aux autres. Les premiers choisissent le français plus tôt (2^{ème} pilule) et en plus grand nombre que les seconds qui font passer le choix d'une langue véhiculaire locale avant celui du français.

Communautés linguistiques	Choix portés sur le français		
	Pilule 1	Pilule 2	Pilule 3
Hausaphone (N=1389)	6.8%	25.5%	24.7%
Songhay-zarmaphone (N=769)	3.0%	23.9%	31.6%
Fulfuldephone (N=1124)	2.7%	8.7%	22.5%
Kanuriphone (N=390)	5.9%	11.4%	29.3%
Tama jaquophone (N=850)	6.5%	13.2%	25.6%

Tableau 1 : La question de la pilule selon la langue première

En outre, il apparaît que la maîtrise ou non du français n'est pas sans incidence sur la ventilation des réponses. C'est ainsi que les membres de l'échantillon déclarant avoir le français pour langue seconde se portent sur lui dans une proportion plus importante que les autres, au moment du choix de la première (8.3% versus 3.5%) et de la deuxième pilule (29% versus 10.7%). Concernant le choix de langue opéré lors de la prise la troisième pilule miracle (32.1%), l'écart entre les scores, tout en étant de moindre importance, demeure tout de même de près de dix points.

Maîtrise du français	Choix portés sur le français		
	Pilule 1	Pilule 2	Pilule 3
Déclarée (N=1091 pilule 1 ; 1086 pil. 2 ; 1057 pil. 3)	8.3%	29%	31.2%
Non déclarée (N=2459 pilule 1 ; 2365 pil. 2 ; 2070 pil. 3)	3.5%	10.7%	22.6%

Tableau 2 : La question de la pilule et maîtrise du français

Ces résultats, qui mettent en lumière certains aspects de l’imaginaire linguistique des Nigériens en lien avec la langue de l’Etat sont issus d’une question ouverte laissant la liberté à l’enquêté de raisonner en termes de souhaits ou de rêves. Ils contrastent singulièrement, comme on va le voir maintenant, avec les résultats attachés à certains indicateurs¹ fondés sur des questions plus directives et centrées sur le rapport entre les différentes langues parlées au Niger et certaines des fonctions véhiculaires qu’assure principalement jusqu’ici le français.

3.2. Pour une carte d’identité établie autrement qu’en français ?

C’est sur une question relative à l’établissement – pour le moment exclusivement en français – des cartes d’identité nigériennes que reposait le premier de ces indicateurs. Pratiquement, cette question invitait les membres du collectif à nous dire dans quelle(s) langue(s) ils souhaiteraient que soit rédigée leur propre carte d’identité. Le profil des réponses multiples apportées par l’échantillon dans son entier se présente comme suit :

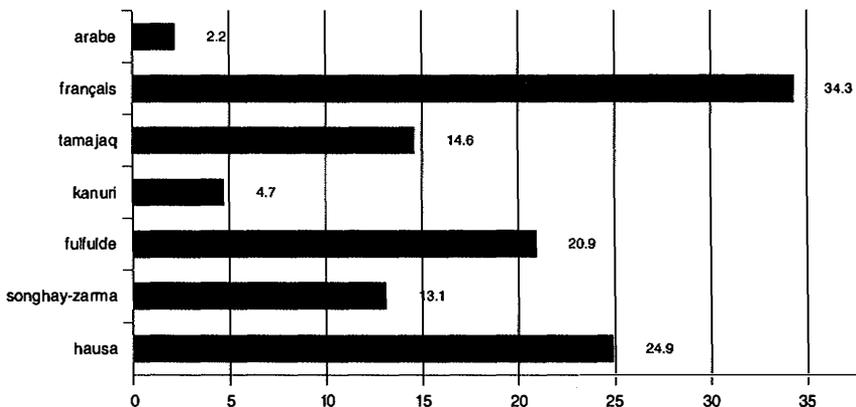


Figure 4 : Langues de prédilection pour l’établissement des cartes d’identité (N=4513)

1 Cette contribution se limite à la présentation des indicateurs, construits en vue d’appréhender le rapport qu’entretiennent les Nigériens avec le français, qui apparaissent les plus topiques.

En raison de la sur-représentation de certaines communautés au sein de l'échantillon (cf. dans ce volume, JOLIVET, ROUILLER, « Historique de la recherche»), l'essentiel à retenir de ces résultats globaux est que, parmi les langues que retiennent ici les enquêtés, le français se détache assez clairement des autres idiomes attestés sur le sol nigérien. En effet, plus de 34% des membres de l'échantillon le considèrent, en premier lieu en raison de son statut au plan international, comme la langue dans laquelle ils désirent voir leurs papiers d'identité établis. Un tel résultat s'explique surtout par le score important qu'il obtient au sein des communautés à tradition sédentaire (cf. tableau 3). En effet, pas loin de la moitié des populations hausaphone, songhay-zarmaphone et kanuriphone s'est portée sur le français. On notera qu'en contraste, les communautés fulfuldephone et tamajaquophone, à tradition nomade, ne plébiscitent le français qu'à hauteur de 14.8% pour la première et 17.9% pour la seconde.

Un autre constat doit être établi à l'examen des résultats ventilés en fonction de la langue première des répondants : au sein des diverses communautés concernées par l'étude, la langue majoritairement souhaitée pour l'établissement des cartes d'identités nigériennes est systématiquement celle qui fonde chacune de ces communautés. Cette inclination à privilégier ici sa langue est particulièrement vraie pour ce qui est des deux communautés à tradition nomade : plus de huit fulfuldephones sur dix (82%) et plus des trois quarts de la population tamajaquophones (75.6%) se portent sur leur propre idiome. Mais il est à relever qu'aucune langue locale ne voit des locuteurs qui ne l'ont pas pour langue première se porter largement sur elle. Ainsi les scores qui leur sont attachés ne dépassent-ils pas, en règle générale, 5% au sein des populations autres que celles qu'elles définissent, exception faite du hausa qui réunit - modestement cependant en regard des divers scores obtenus par le français - près de 19% des kanuriphones et environ 10% des locuteurs des autres langues.

	Langue première des répondants				
	Hausa N=1382	S-Zarma N=769	Fulfulde N=1119	Kanuri N=389	Tamajaq N=850
Langues citées					
Hausa	56.4%	9.4%	8.4%	18.8%	11.5%
Songhay-zarma	3.9%	58.8%	4.6%	2.3%	2.5%
Fulfulde	1.4%	1.3%	82.0%	0.5%	0.1%
Kanuri	0.5%	0.3%	—	51.4%	—
Tamajaq	0.9%	0.6%	0.1%	—	75.6%
Français	48.9%	48.4%	14.8%	46.5%	17.9%
Anglais	0.8%	1.7%	3.1%	0.1%	—
Arabe	1.7%	2.9%	2.4%	2.8%	1.8%

Tableau 3 : Langues de prédilection pour l'établissement des cartes d'identité selon la langue première

La pratique déclarée du français apparaît comme une source évidente de variabilité des réponses. En témoignent le tableau suivant qui montre que le nombre d'enquêtés désireux de voir leurs papiers d'identité établis en français est plus de trois fois supérieur chez ceux qui en affirment la maîtrise (66.5%) que chez les autres (19.8%).

maîtrise déclarée du français	choix porté sur le français
Oui (N=1091)	66.5%
Non (N=2449)	19.8%

Tableau 4 : Le français comme langue pour l'établissement des cartes d'identité

Signalons encore, au plan sociologique, qu'hommes et femmes tendent à répondre dans des proportions identiques à la question fondant ce premier indicateur. En revanche, la prise en compte de la variable générationnelle aboutit à une claire disparité des résultats. Cette dernière se traduit par une tendance à privilégier le français qui décroît en fonction de l'âge des répondants. En effet, si près de 45% des membres du collectif âgés de moins de 30 ans souhaitent voir leur carte d'identité établie en français, ceux âgés de 30 à 40 ans ne sont que 32.5% à répondre dans ce sens et ceux de plus de 50 ans à peine 20%.

3.3. Pour un enseignement dispensé en français ?

Le second de ces indicateurs centrés sur le rapport entre langues parlées au Niger et fonctionnalités des usages se fondait sur une question liée à l'enseignement, jusqu'à ce jour essentiellement assuré en français. Ouverte, cette question appelait les enquêtés à désigner la ou les langue(s) de leur choix s'agissant de l'enseignement dispensé à leurs propres enfants, puis à motiver leur choix. Le graphique donné ci-dessus illustre la distribution des réponses - multiples - à cette question pour l'ensemble du collectif .

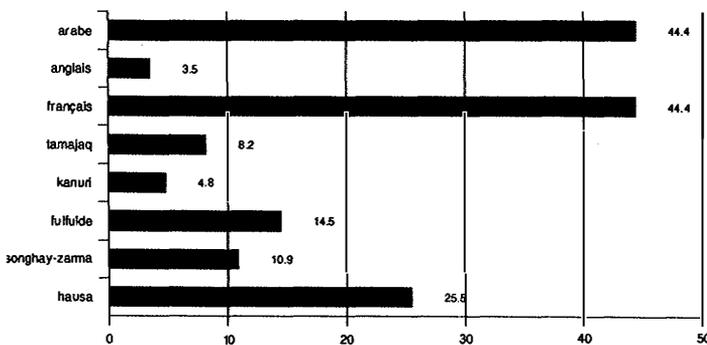


Figure 5 : Langues de prédilection pour l'enseignement (N=4474)

A hauteur de l'échantillon et tel qu'il se présente, la seule information que l'on peut aisément dégager de ces résultats concerne la remarquable égalité observée entre le français et l'arabe, qui apparaissent comme étant les deux idiomes sur lesquels s'accordent majoritairement les enquêtés (près de 45%) quand il s'agit de la langue d'enseignement pour leurs enfants. Les raisons invoquées par les enquêtés pour justifier ici leur choix du français se résument essentiellement en termes de prestige, de conservatisme et de promotion sociale. S'agissant de l'arabe, la plupart des enquêtés qui se sont portés sur lui livrent des arguments qui insistent sur l'accès à la connaissance et à la pratique du Coran.

Examinés en fonction de la langue première des répondants, les résultats attachés à cet indicateur livrent deux indications d'importance. La première tient dans ce qu'au sein des communautés concernées, la langue majoritairement souhaitée pour l'enseignement n'est pas toujours celle de chacune de ces communautés. Concrètement, à l'exception de celles formées par les hausaphones et les fulfuldephones, trois populations portent, au total, davantage leur choix sur une des deux langues étrangères que sur la leur propre. Ainsi les kanuriphones et surtout les songhay-zarmaphones privilégient-ils d'abord le français avec des scores atteignant 50% chez les premiers, lesquels sont 46.7% à plébisciter leur propre idiome, et dépassant 64% chez les seconds qui se portent sur le leur à hauteur seulement de 37.7%. Pour leur part, les tamajaquophones considèrent, pour moitié d'entre eux (50.7%), l'arabe comme une langue de prédilection pour l'enseignement, alors qu'ils ne sont pas plus de 38.2% à souhaiter voir leur idiome assurer pareille fonction.

La seconde indication réside dans le fait que les enquêtés – tous autorisés, rappelons-le, à livrer plusieurs réponses – ne privilégient généralement pas les usances locales qu'ils n'ont pas pour langue première. Notons toutefois à cet égard le résultat établi pour le hausa que retiennent comme langue d'enseignement pour leurs enfants près de 17% des songhay-zarmaphones et plus de 18% des kanuriphones.

	Langue première des répondants				
	Hausa N=1366	S-Zarma N=763	Fulfulde N=1115	Kanuri N=383	Tamajaq N=844
Langues citées					
Hausa	58.8%	16.8%	7.4%	18.3%	6.5%
Songhay-zarma	10.8%	37.7%	2.4%	2.3%	2.0%
Fulfulde	3.2%	2.9%	52.0%	0.5%	0.5%
Kanuri	2.1%	0.5%	0.2%	46.7%	0.1%
Tamajaq	2.2%	1.6%	0.3%	—	38.2%
Français	44.7%	64.4%	34.3%	50.7%	36.1%
Anglais	5.3%	6.4%	1.2%	2.6%	1.3%
Arabe	40.6%	60.0%	42.8%	17.2%	50.8%

Tableau 5 : Langues de prédilection pour l'enseignement selon la langue première

La prise en compte de la pratique déclarée du français par les répondants influe clairement sur la distribution des réponses. Comme le révèle le tableau ci-après, les répondants affirmant parler l’idiome officiel sont presque deux fois plus nombreux (61.1%) à le privilégier comme langue d’enseignement pour leurs enfants que ceux qui disent ne pas le parler (37%). Ainsi, tout donne à penser que les répondants francophones déclarés souhaitent voir leur progéniture bénéficier du même type d’enseignement qu’ils ont probablement eux-mêmes suivi.

maîtrise déclarée du français	choix porté sur le français
Oui (N=1084)	61.1%
Non (N=2433)	37.0%

Tableau 6 : Le français comme langue d’enseignement

Concernant enfin le poids des autres variables sociologiques, on signalera tout d’abord que les femmes (48%) inclinent davantage que les hommes (42%) à privilégier le français comme langue de l’enseignement. En outre, le score attaché à l’idiome officiel décroît régulièrement avec l’âge : 50.1% des moins de 20 ans se portent sur le français contre seulement 39% des plus de 50 ans.

3.4. Pour une justice rendue en français ?

Admis l’importance que joue l’idiome officiel dans certains domaines administratifs, ne serait-ce que parce que tous les documents qu’ils distribuent sont rédigés en français, il a paru intéressant d’interroger la population nigérienne sur le(s) moyen(s) de communication qu’elle souhaite pouvoir utiliser avec les personnels exerçant précisément dans ces domaines.

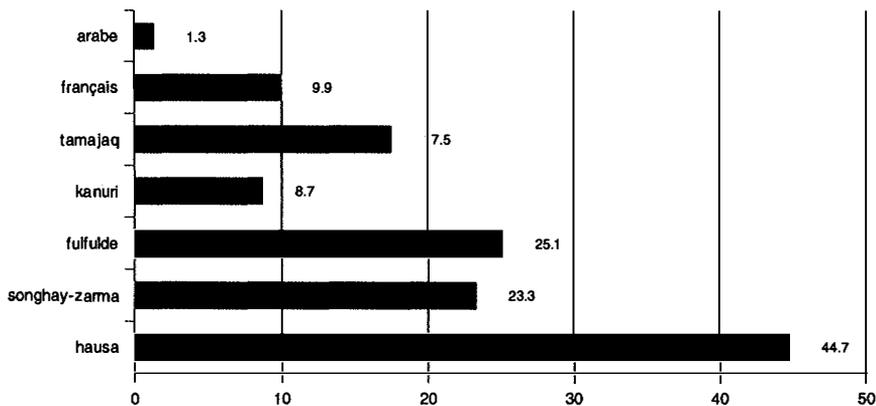


Figure 6 : Langues de prédilection pour rendre la justice (N=4502)

Concernant par exemple l'univers de la justice, on retiendra d'abord que, pris dans leur ensemble, les enquêtés ne plébiscitent guère le français, puisque celui-ci obtient ici un score inférieur à 10%. Au plan des résultats globaux, le sort réservé au hausa mérite d'être signalé attendu que près de 45% des répondants se sont portés sur lui, la part de l'échantillon total formée des hausaphones ne dépassant pas 31%.

Les résultats observés en fonction de la langue première des répondants témoignent en quelque sorte de la nature des raisons avancées par ceux-ci pour justifier leurs réponses. Comme on peut le lire ci-après (tableau 7), le choix est porté massivement – à plus de 80% – à l'intérieur de chaque communauté sur la langue propre à celle-ci, traduction chiffrée d'un désir exprimé de pouvoir comprendre et se faire entendre par les représentants de la loi. On notera par ailleurs que les enquêtés songhay-zarmaphones (18.5%) sont sensiblement plus enclins à privilégier le français en matière de justice que les autres qui obtiennent des scores attachés à l'idiome officiel inférieurs de 4 à 14 points selon les cas. Enfin, il faut noter, s'agissant du constat établi à partir des résultats valables pour l'échantillon dans son entier, que seul le hausa présente des scores relativement importants à l'intérieur de chacune des communautés linguistiques concernées par l'étude. Ainsi, plus d'un tiers des kanuriphones, près de 30% des songhay-zarmaphones et plus de deux enquêtés fulfuldephones ou tamajaquophones sur dix inclinent à le citer comme une langue dans laquelle ils voudraient que la justice soit rendue.

	Langue première des répondants				
	Hausa N=1376	S-Zarma N=765	Fulfulde N=1117	Kanuri N=388	Tamajaq N=852
Langues citées					
Hausa	88.2%	28.4%	22.5%	35.6%	21.8%
Songhay-zarma	15.7%	80.7%	12.4%	6.2%	6.1%
Fulfulde	5.8%	5.4%	90.0%	1.8%	0.6%
Kanuri	3.2%	3.0%	0.4%	82.0%	—
Tamajaq	4.0%	3.0%	0.5%	0.5%	80.7%
Français	14.4%	18.5%	3.7%	11.9%	3.9%
Anglais	0.1%	0.3%	—	—	—
Arabe	1.7%	1.4%	1.4%	0.5%	0.6%

Tableau 7 : Langues de prédilection pour rendre la justice selon la langue première

Par delà toute diversité sexuelle ou générationnelle, la nécessité de pouvoir être un acteur à part entière dès lors que l'on pénètre l'univers de la justice se lit dans le tableau suivant. En effet, à peine 4% des répondants qui ne parlent pas le français souhaiteraient voir les jugements rendus en français, ce que n'attendent pas plus de 24% de ceux qui en déclarent la maîtrise.

maîtrise déclarée du français	choix porté sur le français
Oui (N=1085)	24.5%
Non (N=2442)	4.5%

Tableau 8 : Le français comme langue pour rendre la justice

3.5. Pour des médias qui émettent en français ?

Dans l'état actuel des choses, les radios, émettant pour partie en français, constituent encore les principaux médias au Niger. C'est aussi la raison pour laquelle il a paru pertinent d'élaborer un indicateur en lien avec un tel constat. Cet indicateur reposait, pratiquement, sur une question ouverte invitant les enquêtés à désigner la/les langue/s dans laquelle/lesquelles ils souhaiteraient entendre l'essentiel des émissions radiophoniques leur étant destinées. Valable pour l'ensemble du collectif, la distribution des réponses se présente ainsi :

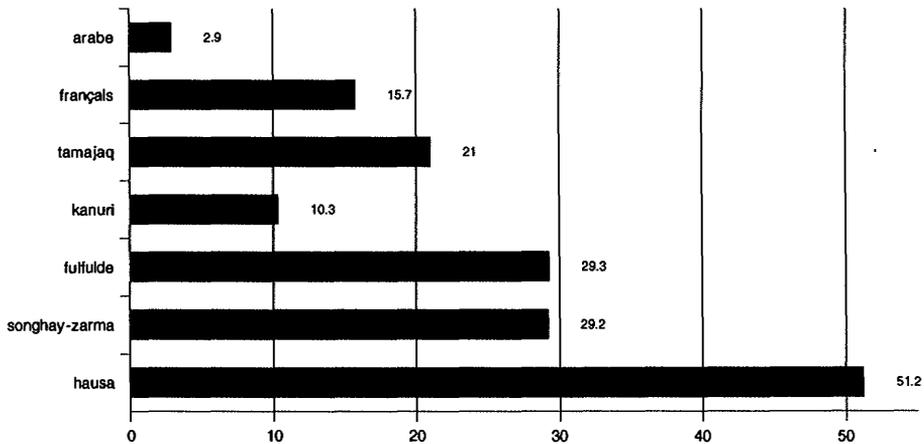


Figure 7 : Langues de prédilection pour des émissions de radio (N=4520)

La distribution des réponses apportées à cette question relative à la transmission d'émissions radiophoniques offre un profil relativement comparable à celle observée pour l'indicateur élaboré à propos de la justice. En effet, ainsi qu'on peut le lire (figure 7), le hausa, en rassemblant sur lui plus de la moitié des réponses (51.2%), fait largement figure ici de favori, quand on sait que le total des locuteurs l'ayant pour langue première est inférieur à 31%. De plus, le français présente là aussi un score bien modeste en comparaison avec ceux qu'il affiche lorsqu'il est question de l'enseignement par exemple. L'examen des raisons avancées par nos informateurs pour justifier leur choix révèle une légitimité récurrente accordée au hausa, lequel, reconnu comme étant la langue la plus largement parlée au Niger, est en quelque sorte tenu pour la langue locale

véhiculaire par excellence. Pour leur part, les répondants enclins à choisir le français mettent en général l'accent sur le lien très étroit entre son statut officiel et le contenu de certaines émissions radiophoniques.

Tout comme nous l'avons relevé pour l'indicateur centré sur la justice, la ventilation des réponses en fonction de la langue première des répondants montre que si chaque communauté tend à privilégier sa propre langue dans des proportions très importantes (de 85 à 94%), seul le hausa est au bénéfice d'un score notable à l'intérieur de toutes les communautés en présence. A noter que ce score apparaît plus important parmi les populations à tradition sédentaire que parmi celles à tradition nomade. Plus de quatre songhay-zarmaphones et kanuriphones sur dix se portent sur lui contre un peu plus de 21% des tamajaquophones et 26% des fulfuldephones. Enfin, il est encore à signaler ici qu'avec un score établi à près de 30% et supérieur de 7 à 22 points à ceux observés pour les autres communautés nigériennes, les songhay-zarmaphones sont les plus nombreux à souhaiter pouvoir entendre en français l'essentiel des émissions radiophoniques.

	Langue première des répondants				
	Hausa N=1387	S-Zarma N=769	Fulfulde N=1120	Kanuri N=389	Tamajaq N=852
Langues citées					
Hausa	94.9%	45.1%	26.3%	42.4%	21.7%
Songhay-zarma	25.5%	88.3%	13.5%	9.5%	7.9%
Fulfulde	10.8%	13.4%	94.7%	3.6%	0.1%
Kanuri	5.6%	4.8%	1.2%	85.6%	0.2%
Tamajaq	8.4%	8.3%	1.3%	1.5%	87.9%
Français	21.8%	28.3%	6.3%	16.5%	6.0%
Anglais	0.6%	0.5%	—	0.3%	0.5%
Arabe	3.4%	3.5%	3.5%	1.0%	1.5%

Tableau 9 : Langues de prédilection pour la transmission d'émissions de radio selon la langue première

On relève ici encore une opposition entre francophones et non francophones déclarés. Ainsi les premiers sont près de 40% à souhaiter entendre des émissions radiophoniques produites en français, les seconds n'étant pas plus de 7% à répondre dans ce sens.

marise déclarée du français	choix porté sur le français
Oui (N=1088)	39.2%
Non (N=2452)	7.0%

Tableau 10 : Le français comme langue pour la transmission d'émissions radio

Un examen des résultats en fonction de l'âge des répondants révèle une propension à privilégier le français plus marquée chez les moins de 30 ans, puisque plus de 23% d'entre eux

portent leur choix sur lui contre à peine 8% des plus de 30 ans. Enfin, il faut noter que les hommes (17.7%) désirent sensiblement plus que les femmes (12.2%) entendre les radios nigériennes émettre en français.

4. Conclusion

Les résultats attachés aux divers indicateurs livrés dans cette contribution sont fondés sur un collectif de plus de 4500 individus dont la composition autorise à formuler plusieurs constats à portée générale. Ainsi, on commencera par relever qu'à l'instar d'autres nations de la francophonie non européenne ou nord américaine, le Niger se présente de telle sorte qu'à peine plus de trois de ses ressortissants sur dix, dans notre enquête¹ déclarent parler la langue qui le fonde officiellement. Amenée sans doute à évoluer dans le mesure où les jeunes générations semblent davantage le pratiquer que les autres, une telle situation n'est pas sans peser sur le sort réservé au français qui, de manière évidente, souffre au Niger, à l'heure qu'il est, d'un déficit aigu de *corpus* face à un *status* prépondérant, pour reprendre les termes de CHAUDENSON (2000).

A tout bien considérer, les citoyens de la République du Niger semblent concevoir leur idiome officiel dans des termes davantage marqués par la raison que par la passion. C'est du moins ce qu'invitent à penser les résultats attachés à la question dite de la pilule, où le français, a priori et dans l'idéal, n'a guère la faveur des enquêtés. Tout indique à cet égard que les locuteurs nigériens regardent celui-ci avec un certain réalisme. Certes, globalement le français occupe, avec l'arabe, la première place dans leur esprit quand il est question de la scolarisation de leurs enfants. Ces deux langues importées, qui se sont fixées au Niger dans des conditions socio-historiques différentes, sont privilégiées par les répondants dans des proportions qui les placent loin devant la première langue nationale qu'est le hausa. Pragmatiques, nombre de Nigériens semblent, selon leurs propres dires, vouloir offrir à leurs enfants une langue – en l'espèce le français – qui permette d'améliorer leur condition d'existence en occupant un poste de travail dans le tertiaire encore essentiellement public ou

¹ Les Nations Unies (cf. le Bilan Commun de Pays pour le Niger, <http://www.pnud.ne/pnudfr/bcp/>, estiment à 20%, en 2000, le taux d'alphabétisation de la population dans son ensemble. Taux très variable selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence. Le taux brut de scolarisation (nombre total d'enfants scolarisés dans le primaire ou le secondaire, quel que soit leur âge, divisé par le nombre total d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant officiellement à ce niveau d'enseignement, exprimé en %) est évalué à 34% en 2000. Ce taux est également très variable.

en émigrant pour des jours meilleurs vers des espaces francophones plus ou moins lointains¹. A ce propos, on se souviendra que les femmes inclinent encore plus que les hommes à considérer l'idiome officiel comme une langue de première importance dans le domaine de l'éducation. Pareil constat n'est pas sans lien avec le contenu de la nouvelle thèse énoncée par LABOV (1998) pour expliquer cette tendance à privilégier les formes linguistiques de prestige particulièrement marquée chez les femmes occidentales, lesquelles seraient mues par un souci de voir non pas tant elles mêmes que leurs enfants bénéficier d'une promotion sociale.

Les Nigériens semblent manifester un très fort souci de pouvoir établir directement des rapports d'intercompréhension avec certains organes de l'Etat dont ils sont citoyens. Le besoin de comprendre et de se faire entendre n'est de loin pas satisfait par le français qui reste une langue *étrangère* pour beaucoup. Ce besoin s'exprime avec insistance pour ce qui concerne le domaine judiciaire où, pour l'heure, tous les jugements sont rendus en français uniquement. Par ailleurs, le français reste, aux yeux de nos répondants pris dans leur ensemble et motivés, selon toute apparence, par ce même désir d'émigration dans les espaces francophones déjà relevé, la langue de prédilection pour l'établissement de leur carte d'identité. En revanche, le français n'apparaît guère comme une langue de choix dès lors qu'il est question des médias. Les Nigériens aspirent clairement à voir les programmes de radio être diffusés dans leur langue première respective, même si se dessine une franche tendance pour accorder au hausa une certaine primauté en la matière. Cette tendance est d'autant plus nette qu'elle ne se manifeste pas seulement parmi la communauté hausaphone – numériquement la plus importante – mais parmi toutes les communautés linguistiques installées au Niger.

Au total, les résultats révèlent que le hausa et le songhay-zarma, bien que toutes deux langues majoritaires, ne bénéficient pourtant pas du même traitement. Le hausa témoigne d'un consensus plus large que le songhay-zarma en termes de fonctionnalité des usages. Dans ces conditions, tout en comptant sur les effets de rétroaction des représentations sur les pratiques (REY, 1972), n'est-on pas fondé à se demander s'il ne peut pas devenir un jour le concurrent du « visitor language », remettant ainsi en cause le caractère immuable de la diglossie véhiculaire rencontrée sur certaines fractions de l'espace habité du Niger ?

A qui veut tenter de répondre à cette question, on rappellera tout d'abord qu'il doit garder à l'esprit l'attrait fort limité que le hausa semble présenter, aux yeux de ceux ne l'ayant pas pour

¹ Le sort réservé ici à l'arabe s'explique pour partie également par des raisons liées à un projet migratoire au sein de sociétés attirantes au plan économique telles la Libye ou l'Arabie saoudite.

langue première, dans des domaines formels tels l'enseignement ou l'établissement de papiers d'identité, autrement dit dans des domaines où l'écriture occupe une place de premier ordre. Mais il doit aussi garder à l'esprit la préférence clairement plus affirmée pour le français chez les songhay-zarmaphones que chez les hausaphones, pour ce qui touche, par exemple, à l'enseignement, à la justice et aux médias, quand bien même l'idiome officiel, on l'a relevé, ne constitue pas, dans l'idéal, pour ces derniers une langue de prédilection. A cet égard, face aux signes évoqués à l'instant d'une dynamique de la situation de diglossie véhiculaire attestée dans plusieurs agglomérations nigériennes, il n'est pas déraisonnable d'interpréter la tendance à privilégier le français que l'on observe dans la communauté ayant pour langue le songhay-zarma - l'autre variété « basse » à côté du hausa - comme la manifestation d'une certaine résistance.

On ne saurait conclure sans insister sur cette disparité récurrente observée entre les francophones - déclarés - et les non francophones dans leur rapport au français. Les locuteurs nigériens se réclamant d'une pratique de l'idiome officiel inclinent nettement plus que les autres au développement d'un imaginaire linguistique réservant au français une place de choix. Recrutés surtout parmi les jeunes générations, ces derniers ont donc toutes chances de participer, par effet de transmission à ceux qui vont les suivre, au maintien, voire au renforcement de la position du français dans le paysage linguistique nigérien. Pareil constat doit donc également être pris en compte pour qui s'essaie à prédire l'orientation de la dynamique de cette diglossie véhiculaire que connaît une partie du Niger.

Références

- ADEGBIJA, Efurosibina, 1994, *Language Attitudes in Sub-Saharan Africa. A Sociolinguistic Overview*, Multilingual Matters, Clevedon.
- CALVET, LOUIS-JEAN, 1996, « Véhicularité, véhicularisation », in DE ROBILLARD, Didier, et al. (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, pp. 451 - 456.
- CANUT, Cécile, DUMESTRE, Gérard, 1996, « Français, bambara et langues nationales au Mali », in DE ROBILLARD, Didier, BENIAMINO, Michel (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, pp. 219 - 228.
- CHAUDENSON, Robert, 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, Didier Erudition, Paris.
- CUQ, Jean-Pierre, 1991, *Le français langue seconde*, Hachette, Paris.

- FERGUSON, Charles, 1959, « Diglossia », *Word*, 15, pp. 325 - 340.
- FISHMAN, Joshua, 1971, *Sociolinguistique*, Nathan, Paris.
- HOUDEBINE, Anne-Marie, 1998, « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers », in SINGY, Pascal (dir.), *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris, pp.155 - 176.
- LABOV, William, 1998, « Vers une réévaluation de l'insécurité linguistique des femmes », in SINGY, Pascal (dir.), *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris, pp. 25 - 35.
- LÜDI, Georges, 1997, « Un modèle consensuel de la diglossie ? », in MATTHEY, Marinette (dir.), *Les langues et leurs images*, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Neuchâtel, pp. 88 - 93.
- MOREAU, Marie-Louise, 1990, « Des pilules et des langues. Le volet subjectif d'une situation de multilinguisme » in *Des langues et des villes*, Didier diffusion, Paris, pp. 407-420.
- NATIONS UNIES, 2001, *Bilan Commun de Pays pour le Niger*, <http://www.pnud.ne/pnudfr/bcp> (page consultée le 2.07.2004).
- NICOLAÏ, Robert, 2001, « Exploration dans l'hétérogène : miroirs croisé », *Cahiers d'études africaines*, 163-164, XLI-3-4, pp. 399 - 421.
- REY, Alain, 1972, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16, pp. 4 - 28.
- SINGY, Pascal, 1996, *L'image du français en Suisse romande*, L'Harmattan, Paris.
- THIOULOUSE, Jean, CHESSEL, Daniel, CHAMPELY, Stéphane, « Multivariate analysis of spatial patterns : a unified approach to local and global structures », *Environmental and ecological statistics*, 2, 1995, p. 1 - 14.